



Gembloux, le 26 mars 2020

N.réf. : BR/NR/41/2020

Madame Bénédicte Linard
Ministre de la Culture
Place Surllet de Chockier 15-17

1000 Bruxelles

Objet : Impacts du Covid-19 sur la diffusion

Madame la Ministre,

Nous ne referons pas le point sur la situation de crise que le pays vit actuellement, et irons donc à l'essentiel.

À la lecture des communiqués de presse du Gouvernement et des nombreuses initiatives prises par le secteur des arts de la scène aujourd'hui, de nombreuses questions pratiques nous reviennent auxquelles nous tentons de répondre au mieux. Nous apprécions les décisions prises concernant la souplesse dans la justification des subventions pour des activités dont le déroulement a été interdit par le Conseil national de Sécurité, tout comme dans le respect qualitatif et quantitatif des normes relevant des décrets sectoriels.

La priorité des opérateurs culturels jusqu'à aujourd'hui a été de mettre en place le télétravail au sein de leur structure pour pouvoir maintenir l'activité et ainsi maintenir les salaires des travailleurs et tenter de les protéger au mieux, de réagir au plus urgent pour informer les publics et les compagnies des annulations des représentations et des activités annexes et de s'informer sur leurs obligations en tant qu'employeur.

La phase « estimation des conséquences » est entamée avec toutes les inconnues des prochaines semaines, et aura très certainement des retombées sur les court, moyen et long termes. Nous travaillons actuellement de commun accord avec l'ACC et l'Astrac sur un questionnaire commun.

Lors de vos échanges avec les fédérations du 16 mars dernier, vous avez pu prendre connaissance des positionnements concertés avec Asspropro, l'ACC et l'Astrac.

Toutefois, nous tenons ici à avancer quelques questions qui concernent spécifiquement la diffusion et que nous souhaiterions évoquer avec vous sachant que certaines réponses ne pourront probablement pas déjà y être apportées et profitons de ce courrier pour réaffirmer notre totale solidarité aux artistes qui subissent cette situation dramatique et pour qui un statut clair est à fixer.

Art et Vie / Théâtre à l'école – maintien des interventions aux compagnies (pour info, un mail spécifique a été envoyé à Thomas Prédour, avec copie à Sophie Levêque et Lionel Larue ce jeudi 26/3)

./.

- **Cas d'annulation**
 - Comment se fait le versement des interventions aux compagnies ? L'opérateur culturel a-t-il des démarches particulières à faire ?
 - Sont-ils pris en compte sur le quota de l'opérateur ?
 - Les Provinces appliquent-elles la même règle ?
- **Cas de report**
 - L'opérateur pourra-t-il encore bénéficier d'une intervention sur les spectacles reportés à la saison prochaine si elle a déjà été attribuée en amont ?
 - L'opérateur pourra-t-il imposer à la compagnie de déduire les interventions déjà perçues ?

Confinement

La plupart de nos membres se demandent si leur saison 19-20 est déjà terminée. Certains ont encore des activités en préparation pour mai, juin et même cet été.

Il leur est vraiment difficile de planifier ces activités en sachant qu'il y a beaucoup de chances qu'elles soient annulées. Il leur est également difficile de prendre eux-mêmes la décision d'annulation.

Pourriez-vous nous aider à voir à plus long terme ? Même si le confinement au sens strict se termine en avril, pensez-vous imaginable que des activités rassemblant un large public puissent être maintenues avant l'été ? Bien sûr cela n'est pas de votre ressort, mais peut-être pourriez-vous relayer au Fédéral ces questionnements.

Fonds de soutien

Comment sera utilisé ce Fonds ? Comment et sur quels critères sera organisée la collecte des pertes financières des opérateurs culturels et des artistes ? Et quelles en seront les conditions d'accès ? Outre l'annulation des représentations théâtrales et activités annexes, il est important de rappeler le manque à gagner sur les locations d'infrastructures qui, très souvent, contribuent à équilibrer les budgets des opérateurs culturels.

Concernant les annulations de spectacles, chaque structure y a répondu de façon individuelle en concertation avec son conseil d'administration et en fonction de ses réalités financières : versement de la billetterie aux artistes, cas de force majeure sans compensation financière pour les artistes, versement d'un montant forfaitaire aux artistes/régisseur, report au risque d'annuler d'autres spectacles déjà prévus pour la saison prochaine, etc.

Imaginer le paiement des contrats de cessions aux compagnies ainsi que les cachets artistiques et techniques aux travailleurs intermittents pour les activités annulées sans recettes de billetterie est malheureusement utopique et mettrait en grande difficulté l'équilibre financier des diffuseurs.

Les capacités des associations à survivre à la période de confinement divergent de l'une à l'autre. Des compensations aux pertes doivent être prévues à hauteur de ce qu'elles représentent dans les budgets des opérateurs et doivent être versées en fonction des pertes réelles subies et non forfaitairement. Une position unique tant sur les politiques de remboursement que sur le paiement des cachets ne nous semble pas équitable. Une analyse des services de l'Administration est nécessaire, à cet égard Asspropro, peut y apporter sa contribution.

Rencontres de Huy

Il est illusoire de penser que les visionnements de la CCTE seront maintenus et nous espérons, encore, que les rencontres de Huy pourront avoir lieu en août prochain. Asspropro est en lien avec la CTEJ, les centres scéniques, la Province de Liège et l'Administration pour tenter de trouver ensemble des solutions pour permettre aux compagnies de présenter leur création et tenter de maintenir les rencontres d'août.

Comment le Cabinet se positionne-t-il à ce sujet ?

Projet Culture-enseignement

De nombreux projets ont eu une fin prématurée. Comment la Cellule culture-enseignement se positionne-t-elle concernant le paiement des prestations des artistes qui n'ont pas eu lieu, le report éventuel du projet sur la saison 20-21 ?

Nous ne doutons pas que vos services sont sollicités de toutes parts, d'autant que de nouvelles questions surgissent à mesure que de nouvelles dispositions sont prises. Nous espérons toutefois obtenir des réponses de votre part sur ces différents aspects de la diffusion et restons attentifs et disponibles pour contribuer, à notre échelle, à la réflexion et à la recherche de solutions.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à nos sentiments de meilleure considération.

Nadine RENQUET,
Directrice

Benoît Raoult,
Président